

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
15e séance
tenue le
vendredi 29 octobre 1993
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. von WAGNER (Allemagne)

SOMMAIRE

CELEBRATION DE LA SEMAINE DU DESARMEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/48/SR.15
15 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 11 heures.

CELEBRATION DE LA SEMAINE DU DESARMEMENT

1. Le PRESIDENT rappelle que l'Assemblée générale a proclamé la semaine commençant le 24 octobre, jour de la fondation des Nations Unies, semaine du désarmement. Dans l'après-guerre froide, on a de plus en plus le sentiment que la question du désarmement est réglée, et partant, ne doit plus être prioritaire, ni même mobiliser l'attention. Ce point de vue est appuyé par les progrès notables réalisés en 1993, tels que l'entrée en vigueur du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe qui a permis de lancer un programme sans précédent de réduction des armements classiques; la signature du Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs (START II); la signature de la Convention sur les armes chimiques, au titre de laquelle toute une catégorie d'armes de destruction massive sera interdite et qui pourrait entrer en vigueur dès janvier 1995 si elle bénéficie de l'appui d'un assez grand nombre d'Etats signataires; et la préparation de la Conférence de 1995, chargée de l'examen du Traité de non-prolifération (TNP), dont l'objectif premier sera de proroger la validité de ce traité. Le Président signale des faits encourageants et des faits inquiétants concernant le TNP; d'une part, en effet, un nouveau participant a révélé qu'il a suspendu un programme secret d'armement nucléaire, préparant ainsi le terrain pour la dénucléarisation totale de l'Afrique, d'autre part, une partie a annoncé – fait sans précédent – qu'elle comptait se retirer du Traité. Par ailleurs, la Conférence de Genève sur le désarmement a réalisé une véritable percée, en aboutissant à un consensus sur le mandat de négociation d'une interdiction totale et vérifiable des essais nucléaires.

2. Les progrès incontestables du désarmement depuis un an sont liés aux événements historiques survenus sur la scène politique internationale. Alors que la fin de la guerre froide a mis un terme à l'affrontement entre les deux grandes puissances, la dispersion qui en est résulté des objectifs a rendu plus difficile de concilier les intérêts des différents Etats en matière de sécurité nationale. La vérification de la puissance militaire est devenue plus difficile. Aussi faut-il agir dans certains domaines prioritaires, pour adapter le contrôle des armements et l'agenda de la sécurité internationale à ces nouvelles conditions.

3. D'abord, d'autres initiatives devront être prises pour empêcher une nouvelle prolifération des armes de destruction massive. Toutefois, si l'on veut que ces initiatives aboutissent, on doit veiller à ce que les activités de contrôle visent aussi bien les fournisseurs potentiels que les bénéficiaires potentiels, et à ce que les activités de non-prolifération ne soient pas perçues comme compromettant la coopération.

4. S'agissant des armements classiques, les objectifs sont moins bien définis. Il est toutefois clair que le contrôle des armements et les mesures de confiance doivent jouer un rôle important dans la prévention des conflits, selon le principe de la diplomatie préventive tel que le conçoit le Secrétaire général, et que l'a développé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/120. Il faut se pencher sur les conflits réels de manière pragmatique, pour déterminer si les résolutions adoptées par la Commission constituent une base solide pour prévenir les conflits et promouvoir la sécurité en contrôlant les armements.

(Le Président)

5. Il est inévitable que le stade des négociations sur le désarmement et le contrôle des armements débouche sur le stade de l'application. La coopération entre les parties au Traité pour en assurer le respect prendra de plus en plus d'importance pour la sécurité et le renforcement de la confiance, et permettra de créer la base nécessaire pour assurer le passage d'un régime de garanties militaires à un régime de garanties contractuelles. De tels accords joueront également le rôle de système d'alerte rapide, en cas d'incident grave.

6. Enfin, les pays qui ne sont pas à même de s'acquitter de leurs obligations doivent bénéficier de toute l'assistance voulue. L'aide au désarmement est devenue rapidement un aspect du contrôle des armements, qui n'est plus d'ordre seulement militaire mais concerne aussi des problèmes de portée internationale et mondiale, tels que l'accident de Chernobyl et le trou de la couche d'ozone.

7. M. INSANALLY (Président de l'Assemblée générale), dit que, alors que la fin de la guerre froide a éloigné la menace d'un affrontement nucléaire entre superpuissances, les dangers de la prolifération nucléaire suscitent de nouvelles craintes dans l'opinion publique. Au cours du débat général, plusieurs initiatives tendant à inverser cette tendance ont été annoncées, dont notamment la décision de la Conférence du désarmement d'ouvrir des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Des progrès dans ce sens renforceraient les chances d'une prorogation inconditionnelle du TNP. Par ailleurs, la Convention sur les armes chimiques réduirait encore le risque de la prolifération, une fois entrée en vigueur et appliquée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Des progrès encourageants ont été réalisés dans la mise au point d'un mécanisme de vérification de l'application de la Convention sur les armes biologiques.

8. S'agissant des armes classiques, l'intervenant se félicite de la tendance à améliorer la transparence et appuie fermement la proposition d'appliquer un moratoire à l'exportation de mines terrestres antipersonnel et de convoquer une conférence chargée d'examiner la Convention de 1980 sur l'interdiction et la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

9. De plus, des mesures de contrôle des exportations pourraient faciliter l'accès aux techniques de pointe tout en prévenant leur utilisation aux fins de la prolifération des armements. Un renforcement du rôle de vérification de l'ONU pourrait appuyer la diplomatie préventive de l'Organisation et renforcer ses capacités de rétablissement et de maintien de la paix.

10. A l'échelle régionale, on cherche actuellement à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et des organismes régionaux chargés de renforcer la coopération politique et de promouvoir la sécurité. Si la responsabilité première en sécurité régionale relève principalement des Etats de la région, l'Organisation des Nations Unies n'en doit pas moins aider les groupes d'Etats à se doter des mécanismes appropriés. A cette fin, M. Insanally suggère qu'une réunion des organisations régionales soit convoquée sous les auspices de l'ONU afin de renforcer la coopération pour la paix et la sécurité.

/...

11. M. GOULDING (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) dit que, compte tenu de la méfiance qui a caractérisé les relations internationales pendant 15 ans, depuis la première Semaine du désarmement, on peut considérer que les succès de l'ONU dans le domaine du désarmement sont remarquables, qu'il s'agisse de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques), du TNP, des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) et sur la réduction des armes stratégiques (START), du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe ou de l'interdiction des armes chimiques au niveau mondial.

12. La fin de la guerre froide a créé pour l'Organisation de nouvelles possibilités de promouvoir la paix et la sécurité internationales, et pourtant le monde semble s'embourber tous les jours davantage dans des conflits régionaux, des affrontements ethniques et des troubles internes. Si l'Organisation peut à juste titre s'attribuer le mérite de certains succès obtenus dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que sur tous les continents des conflits se soldent tous les jours par des pertes humaines, de sorte que l'ONU n'a jamais reçu autant de demandes de services de diplomatie préventive et de rétablissement et maintien de la paix. Le Secrétaire général pense qu'il devrait pouvoir utiliser pour répondre à ces demandes des instruments et techniques de désarmement et de contrôle des armements dont dispose l'Organisation car le désarmement est une partie intégrante de la diplomatie préventive et des efforts de rétablissement de maintien et de consolidation de la paix.

13. Ces instruments et techniques pourraient appuyer trois aspects de l'action de l'ONU au service de la paix et de la sécurité : prévention des conflits, leur endiguement et leur règlement.

14. Pour la prévention des conflits, la diplomatie préventive donne souvent de meilleurs résultats lorsqu'elle est menée dans la discrétion et ne provoque pas de branle-bas médiatique. Le plus difficile est de persuader les Etats ou d'autres parties concernées d'accepter l'intervention des Nations Unies pour aider à régler un différend avant qu'il ne soit trop tard. On étudie les moyens d'utiliser les mesures de confiance au niveau régional, pour dissiper les craintes qui incitent les pays à accumuler des armes et provoquent des conflits qui auraient pu être prévenus. On peut par exemple organiser des centres de réduction des risques, ou des groupes ayant de l'influence dans la région et l'ONU peuvent se concerter avec les parties à des conflits potentiels, ou encore des missions de solidarité qui, comme l'a démontré le Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, peuvent prévenir l'exacerbation des tensions entre Etats et promouvoir l'échange d'informations et d'autres mesures de confiance. Enfin, il convient de signaler le Registre des armes classiques – qui, sans se substituer à la réduction des armements, a permis une nouvelles transparence et peut être un instrument précieux de diplomatie préventive. Environ 80 pays ont déjà communiqué des données pour ce registre, qui pourra favoriser la stabilité dans le monde.

15. Pour endiguer les conflits, la technique traditionnelle de l'Organisation utilise ses méthodes classiques de maintien de la paix, qui sont inspirées des pratiques militaires. Néanmoins, ces méthodes ont évolué, et les opérations actuelles de maintien de la paix ont souvent des objectifs de désarmement, tels

(M. Goulding)

que la vérification du respect des accords de contrôle des armements et la vérification du non-renouvellement des stocks d'armes et du retrait des forces étrangères ainsi que de la limitation des armements lourds et des zones d'exclusion aérienne. On commence à avoir une bonne expérience des enquêtes sur les armements et des inspections sur le terrain, telles que celles conduites par la Commission spéciale de l'Organisation des Nations Unies (CSNU) et par l'AIEA pour les armements nucléaires et pour l'application du TNP et éventuellement celle du START.

16. Enfin, l'ONU peut utiliser les techniques de désarmement pour aider à appliquer des accords complexes réglant des conflits internes ou entre Etats et à mettre en place de nouvelles structures de paix. Le Secrétariat étudie actuellement les techniques, notamment celles du désarmement, qui peuvent être utilisées pour consolider la paix après les conflits, telles que l'élimination de certaines catégories d'armes, la réinsertion des soldats démobilisés et l'enlèvement des mines terrestres. L'importance de ce travail a été souligné par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après guerre froide" (A/C.1/47/7). En outre, il est vital d'introduire des éléments liés à la maîtrise des armements dans les règlements conclus sous l'égide de l'ONU.

17. Pour conclure, M. Goulding souligne que l'utilisation par l'ONU des techniques de contrôle des armements et de désarmement pour consolider la paix restera vaine si les parties concernées ne sont pas disposées à honorer leurs engagements et à accepter l'appui de la communauté internationale. Les spécialistes du désarmement ont une grande expérience à mettre au service de ceux qui s'efforcent de contenir ou de régler des conflits. Aussi l'intervenant compte-t-il que les membres du Comité appuieront les activités de coopération que l'Organisation déploie pour mener à bien ces tâches importantes.

La séance est levée à 11 h 45.